

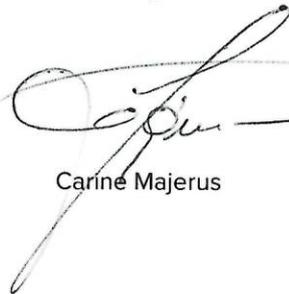
Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans la rue de Luxembourg et dans la Gilgesgässel à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant un déménagement. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Rue de Luxembourg, Gilgesgässel**
Début : **Lundi, 13 décembre 2021 à 08h00**
Fin : **Mardi, 14 décembre 2021 à 17h00**
Motif : Déménagement
Règlement : GRE-358-2021

Grevenmacher, le 10 décembre 2021

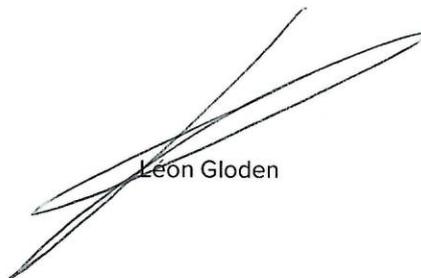
La secrétaire communale
contreséant Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus



Le bourgmestre



Léon Gloden